

Image not found or type unknown



Les devoirs d'un co emprunteur et divorce

Par **christine**, le **14/06/2008** à **16:14**

je suis co emprunteur avec mon ex mari pour un pret rachat de credit. Mon ex mari ne paie plus sa part il a sollicité la comission de surendettement.

La société a refusé les propositions de la banque de france, et me demande de payer les mensualités(avec les indemnités de retard) car je suis co emprunteur, menaces d'inscription au fichier des impayés.

Dois-je payer ? Le divorce ne me protège t-il pas, dans la mesure où dans le jugement de divorce il a été notifié que les ex-époux devaient payer chacun la moitié du pret?

Puis-je négocier de ne pas payer les indemnités, ayant de mon côté toujours payer ma part?
merci